

<https://www.snetap-fsu.fr/Texte-Action-CSN-des-28-et-29-septembre-2022.html>



Texte Action CSN des 28 et 29 septembre 2022

- Nos Actions - Les Textes du Conseil Syndical National -

Date de mise en ligne : mardi 4 octobre 2022

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

RENTREE SOCIALE

Le Conseil Syndical National appelle les personnels de l'[EAP](#) à participer massivement à :

' **la journée de grève interprofessionnelle sur les salaires et l'urgence climatique du 29 septembre.**

Le [CSN](#) mandate le Secrétariat Général pour prendre une part active à la construction, dans l'unité la plus large, aux suites à construire pour s'opposer aux nouvelles régressions annoncées concernant nos retraites.

Le CSN invite des personnels de l'EAP à se joindre aux initiatives à venir :

' **le 25 novembre prochain pour la journée contre les violences faites aux femmes,**

Le CSN décide, au regard des enjeux internationaux particulièrement vifs actuellement, de renforcer le collectif Vie internationale du SNETAP-[FSU](#).

EDUCATION

Le CSN appelle l'ensemble des personnels des [LPA](#) comme des [LEGTPA](#) à se mettre en grève :

' **le 18 octobre dans le cadre d'une intersyndicale de la voie professionnelle EN/EA** qui comprend l'ensemble des organisations représentatives, ainsi que des organisations de jeunesse comme de parents d'élèves, ce rendez-vous constituant la première étape d'un plan d'action inscrit et annoncé comme tel sur la durée avec pétition et perspective d'une manifestation nationale d'ampleur en novembre.

Le CSN mandate ses sections régionales pour contacter, via les [CFR](#) FSU, les présidents des conseils régionaux, afin qu'ils précisent leurs intentions en matière de politique énergétique. De même, il mandate le Secrétariat Général pour contacter, via notre fédération, l'Association des [Régions](#) de France et saisir les ministres en charge de l'Éducation (EN / MASA/ MEDEE).

EAP

Le CSN réaffirme le mandatement de sections locales et régionales pour que soit garanti le respect de la réglementation (grilles horaires adossées aux référentiels et statuts) dans chacun de nos établissements, ce respect strict étant non négociable ! Le Secrétariat Général relayera en tant que de besoin auprès de la [DGER](#) et/ou du SRH l'ensemble des demandes qui resteraient sans suite aux niveaux requis.

Le CSN appelle à amplifier les actions impulsées depuis la rentrée par notre secteur Pédagogie Vie scolaire : l'**enquête flash portant sur la réforme Macron de la voie pro**, suivie d'une **campagne d'opinion avec la [FCPE](#)** (en cours d'élaboration) et d'une **carte pétition intersyndicale** à venir. Le CSN donne également mandat, à nos sections locales et régionales pour **se rapprocher des représentants de parents d'élèves et des jeunes eux-mêmes**, à l'occasion des CA de novembre en particulier (motions déposées en commun) :

' **l'action collective en faveur d'un Accompagnement Personnalisé rémunéré pleinement** dans le cadre des fiches de services enseignantes et non pour moitié en [HSE](#),

' **la pétition à l'adresse des professeur-es d'[ESC](#)** concernant la reconnaissance du travail lié à la mise en place et au suivi du dispositif « pass culture »,

' **la pétition visant à reconnaître un temps de décharge et/ou une indemnité pour les conseillers pédagogiques** en charge d'accompagner les stagiaires en formation...

Le CSN décide aussi de l'organisation de deux initiatives dans le premier semestre 2023 :

- ' **une journée [BTSA](#)** pour réinterroger le devenir de ces formations,
- ' **une nouvelle campagne concernant les enjeux et les conditions de l'école inclusive** dans nos établissements agricoles et maritimes publics.

Le CSN invite nos militant-es à prendre une part active dans les **actions en cours et à venir concernant le projet de budget 2023**, avec d'une part la tenue d'une conférence de presse à l'initiative du Comité de Défense et de Développement EAP à l'Assemblée Nationale avant les vacances d'octobre et d'autre part une interpellation partout où cela sera possible des parlementaires directement dans leur circonscription.

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Le CSN mandate le Secrétariat Général, y compris sur le plan juridique, pour **que l'ensemble des agents que nous représentons puissent voter sans réserve aux scrutins** auxquels ils ont droit, dont les personnels des [LPM](#) en passe d'être renvoyés d'autorité vers l'instance ministérielle du MTE (Ministère de la Transition Énergétique), alors même que leurs carrières sont gérées par le MASA !

Le CSN confirme, en accord avec l'Intersyndicale (FSU, [CGT](#), [SUD](#)) :

- ' **le lancement la semaine du 3 octobre du site internet et des réseaux sociaux spécifiques de l'Élan commun (Facebook, Twitter),**
- ' **l'organisation le 17 novembre prochain d'un séminaire sur les enjeux liés à l'alimentation et le projet de Sécurité Sociale de l'Alimentation,**
- ' **la poursuite en octobre et novembre des Heures Mensuelles d'Information syndicale conduites à l'écoute et au soutien des agent.es du MASA dans l'ensemble des régions, cette dynamique intersyndicale nouvelle étant appelée à s'inscrire dans les 4 années qui viennent et à s'amplifier !**

Post-scriptum :

Lire aussi [Le communiqué du CSN](#)